

Grenoble, le 15 avril 2020

## **Procédure d'accueil pour un court séjour scientifique au sein de l'UMR PACTE - Critères et modalités**

L'UMR PACTE est régulièrement sollicitée par des personnes qui souhaitent participer à ses activités en venant séjourner sur l'un des trois sites du laboratoire. Cette association de courte durée est possible mais elle doit être encadrée par une procédure officielle **dont le présent document vise à en préciser les règles.**

Les candidats désirant effectuer un court séjour scientifique au sein du laboratoire PACTE sont invités à :

1. Solliciter un.e chercheur.e du laboratoire avec lequel ils/elles devront élaborer un projet sur la base d'une proposition construite (projet de recherche d'une page au moins, pouvant être accompagné d'une lettre de recommandation d'une personnalité extérieure ainsi que d'un CV) ;
2. Faire remonter ce projet au responsable de l'une des cinq équipes scientifiques de PACTE la plus concernée, à charge pour le/la directeur.ice d'équipe d'en apprécier l'opportunité et de transmettre un court avis sur la candidature, et par la suite d'adresser à la direction une lettre d'invitation officielle.
3. Contacter le secrétariat chargé de ces invitations : Mme Catalina Esparza, catalina.esparza@umrpacte.fr ; afin que le candidat se voit remettre le dossier indiquant toutes les pièces (si celui-ci est étranger hors zone européenne) qu'il devra fournir à la Préfecture lors de l'établissement d'une convention d'accueil.
4. Indiquer quel est le mode de financement envisagé lors du séjour.


Pour ce faire, je vous invite à vous connecter sur notre site Internet : <http://www.pacte-grenoble.fr/>

Vous avez ainsi toutes les coordonnées des directeurs/trices de recherche susceptibles de vous encadrer.

La direction du laboratoire informera les candidats de sa décision quant à la faisabilité de leur accueil dans un délai d'un mois dès réception de leur dossier par Mme Esparza. **Nous attirons votre attention sur l'importance de s'y prendre à l'avance du fait de demandes éventuelle de visas qui peuvent suivre (un délai d'un mois est demandé pour obtenir les signatures entre l'Université Grenoble Alpes et la Préfecture).**

Dans le cadre de cet accueil, le laboratoire s'engage à mettre à votre disposition un bureau ainsi que des services de communication / internet, documentation et reprographie. Il est à noter que le bureau qui vous sera proposé pourra être partagé avec d'autres chercheurs pendant la période passée à Grenoble, dans le respect d'un espace individuel (armoire, etc.) qui vous sera réservé.

Dans le respect de cette procédure, c'est avec grand plaisir que le laboratoire pacte vous accueillera pendant votre séjour à PACTE,  
Bien cordialement,

  
Pour le Président  
et par délégation  
Directrice de Pacte  
Anne-Laure AMILHAT SZARY  
UMR 5194



Anne-Laure Amilhat Szary  
Directrice du Laboratoire Pacte